

Séance du mercredi 22 octobre 2014

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 17/10/2014

Présents : 12

L'an deux mille quatorze et le vingt deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ,

Votants: 15

Secrétaire de séance:

Présents : Andre DUJOLS, Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Bruno FILIOL, Nadine ROQUESSALANE, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Michel LEHOURS, Marie Lyse DUNION

Représentés: Danielle LACOMBE, Eric BOUSQUET, Françoise MARRONCLE

Absents:

Objet: Participation Transport Scolaire - 2014_076

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Salers est la collectivité organisatrice de second rang du transport scolaire et que le Conseil Général du Cantal, organisateur de premier rang, a fixé le tarif annuel du transport à 120 euros par enfant scolarisé.

Le Conseil Municipal, après délibérations :

- décide de renouveler sa participation d'un montant de 80 euros par enfant domicilié sur la commune et utilisant le service de transport scolaire.

Ce remboursement interviendra après fourniture du justificatif de paiement et d'un RIB auprès du secrétariat de Mairie.

Le Maire,
A. DUJOLS

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 05/11/2014
et publication ou notification du 18/11/2014

